TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

Destinataire :

en sa qualité d'office récepteur

PCT

DEMANDE D'INFORMATIONS CONCERNANT
LE DROIT D'EXERCER

(article 49 et règle 83.2 du PCT)

	Date d'expédition *(jour/mois/année)*
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	**DÉLAI DE RÉPONSE** mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international *(jour/mois/année)*
Déposant	

Conformément à la règle 83.2, l'administration chargée de l'examen préliminaire international demande à votre office/organisation de lui faire savoir si la personne suivante a le droit d'exercer auprès de lui/d'elle :

Nom :

Adresse :

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international n° de télécopieur	Fonctionnaire autorisé n° de téléphone